

Plan d'accompagnement des 10 000 PME vers l'Industrie du Futur : la transformation est en cours !

 France

Plan d'accompagnement des 10 000 PME vers l'Industrie du Futur

Le plan d'accompagnement est désormais agréé pour 11 régions, soit près de 8 000 PME visées pour une cible initiale Etat de 10 000. L'aide maximale de l'Etat (via le PIA) est de 8k€/entreprise accompagnée ; elle vient compléter le dispositif propre à chaque Région. Cette aide couvre l'ensemble de l'action proposée par le Conseil Régional : sensibilisation – y compris grâce à des Communautés industrie du futur – diagnostic, accompagnement, avec un minimum de 5 jours). Ce plan prendra fin en 2022. A date, 6 régions ont démarré effectivement l'accompagnement pour un peu plus de 300 entreprises : Normandie, Hauts de France, Grand Est, Pays de la Loire, Centre Val-de-Loire, AURA.

Le dispositif des « 10 000 » est devenu une priorité de l'action gouvernementale et, à ce titre, il est suivi en Conseil des Ministres dans le cadre de l'objet de la vie quotidienne (OVQ) « transformation numérique des PME ».

L'objectif partagé des partenaires de ce plan est d'en renforcer la communication. Aussi, l'AIF, Régions de France et la DGE examinent les moyens de le faire à partir des remontées des Régions vers la DGE (nombre de conventions validées par les Comités permanents des Régions, total entreprises validées, nombre d'accompagnements démarrés et finalisés) et des données de l'Indice Industrie du Futur-I2DF de l'AIF (nombre d'entreprises entré dans la base, indice de maturité par Région, filière, taille d'entreprise...). Cette communication « renforcée » pourrait intervenir lors des réunions du CNI, à Global Industrie, lors des événements de la Semaine de l'Industrie.

La réussite de ce plan ambitieux passe également par des actions de proximité

auprès des chefs d'entreprises. C'est la raison pour laquelle Bruno Grandjean, Président de l'AIF, a écrit aux 75 vitrines industrie du Futur, ainsi qu'aux 13 Ambassadeurs et 36 Correspondants de l'AIF, pour les inviter à multiplier les « expériences de mises à disposition de cadres par des Vitrines industrie du futur ou par des grandes entreprises afin qu'ils épaulent des PME dans leur transformation » en développant les Communautés Industrie du Futur, sous la bannière French Fab, en lien avec les Territoires d'Industrie. A noter que ces actions de sensibilisation sont susceptibles d'être financées par la Région, si elles reposent sur une structure juridique.